

PRESIDENCE DU CONSEIL  
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL DU  
CONSEIL DES MINISTRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail-Démocratie-Paix

-:-:-:-:-

DECRET N° 78/197 DU 11 MARS 1978  
confirmant Monsieur MOLOUBA Roger, Médecin de  
9° échelon dans les fonctions de Directeur de la  
Médecine Préventive (Epidémiologie et Grandes  
Endémies).-

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,  
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977;

Vu l'Acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité  
Militaire du Parti et fixant ses attributions;

Vu l'Acte n°001/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et la  
structuration du Comité Militaire du Parti;

Vu le décret 77/I65 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres  
du Conseil des Ministres ;

Vu l'Ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice  
du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo;

Vu le décret n°78/111 du 14 Février 1978 portant  
réorganisation du Secrétariat Général à la Santé;

Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion du  
5 Novembre 1977;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Monsieur MOLOUBA Roger, Médecin de 9° échelon, Directeur de la  
Médecine Préventive (Epidémiologie et Grandes Endémies) est confirmé dans  
ses fonctions.

...../.....

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

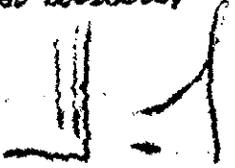
Fait à Brazzaville, le 11 MARS 1978

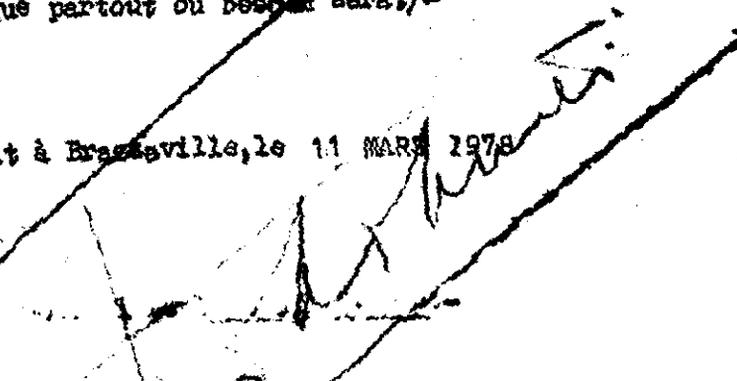
Par le Deuxième Vice-Président  
du Comité Militaire du Parti, Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement,  
Ministre du Plan,

Le Ministre des Finances,

  
Henri LOPES.

Le Ministre de la Santé et des  
Affaires Sociales,

  
Médéric Commandant D.A. MISSONTSI.

  
Colonel Louis SILVANI-SOMA.

Le Ministre du Travail et de la Justice,  
Garde des SCEAUX,

  
Alphonse MOUSSOU-POUATI.

